

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 2113 (2013) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le présent rapport fait le point de la situation au Darfour pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2013. Il comprend également, à la section VIII, une évaluation de l'évolution de la situation au regard des objectifs et indicateurs figurant à l'annexe I de mon rapport du 16 octobre 2012 (S/2012/771).

II. Évolution de la situation politique

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

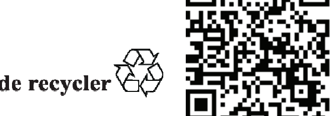
2. Pendant la période considérée, les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE)-faction Bachar ont peu progressé dans la mise en œuvre du Document.

3. Conformément aux dispositions du Document de Doha relatives à la justice, le 22 octobre, le Gouvernement a publié un décret présidentiel accordant l'amnistie aux combattants de la faction Bachar du MJE. L'amnistie s'applique aux infractions majeures autres que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les crimes de génocide, les crimes de violence sexuelle ou les violations flagrantes des droits de l'homme ou du droit humanitaire.

4. Le bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour enquêterait sur 66 affaires au total, dont les récentes attaques mortelles contre des soldats de la paix de la MINUAD à Geneina (Darfour occidental) le 13 octobre et à Kabkabiyah (Darfour septentrional) le 24 novembre (voir respectivement par. 35 et 36 ci-dessous). Par ailleurs, le Gouvernement a invité l'Union africaine et l'ONU à affecter des spécialistes au suivi des procès devant les tribunaux spéciaux comme prévu dans le Document de Doha, pour veiller à ce que la procédure respecte les normes internationales. La MINUAD a commencé à recenser les experts voulus et à prendre les dispositions nécessaires à leur déploiement.

14-20172 (F) 160114 160114





5. Le 20 novembre, le Gouvernement et le MLJ ont informé la MINUAD qu'ils avaient conclu un accord bilatéral sur les mesures de sécurité, en dehors et indépendamment du Document de Doha. Cet accord passé sans consultation avec la Commission du cessez-le-feu prévoit l'intégration de 3 000 à 4 000 combattants du MLJ dans les forces armées soudanaises et la Police nationale. Les combattants restants, dont le nombre n'a pas encore été précisé par les parties, doivent être soumis à une procédure de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La MINUAD a vivement engagé les parties à se conformer aux arrangements de sécurité prévus dans le Document de Doha et se demande encore s'il convient qu'elle appuie les activités qui seront menées dans le cadre du nouvel accord. Pour ce qui est de l'exécution des arrangements de sécurité relatifs aux forces du MJE-faction Bachar, la MINUAD, en liaison avec la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, a organisé à Khartoum, du 8 au 12 décembre, un atelier sur les dispositions du Document de Doha en matière de sécurité à l'intention des commandants du mouvement. L'objectif était de permettre à ces derniers de mieux appréhender la notion d'intégration et les procédures de désarmement, de démobilisation et de réintégration en prévision de la mise en œuvre de ces aspects de l'accord.

6. En ce qui concerne la Stratégie de développement du Darfour, des accords commerciaux portant sur la mise en œuvre de 315 projets ont été signés en décembre entre l'Autorité régionale pour le Darfour et des entrepreneurs nationaux à la suite de l'appel d'offres public lancé le 31 août 2013 et portant sur la mise en œuvre de 1 071 projets pour une enveloppe globale de 400 millions de livres soudanaises (82,5 millions de dollars des États-Unis). L'Autorité régionale pour le Darfour a sélectionné les projets en consultation avec les autorités locales, l'équipe de pays des Nations Unies et divers partenaires internationaux. Ces projets concernent la mise en place ou le rétablissement de services en matière d'éducation, d'électricité, de santé et d'alimentation en eau dans 59 localités réparties dans l'ensemble du Darfour. Pour le reste, d'autres contrats seront conclus quand la première série de projets aura suffisamment avancé. Le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour a pris l'argent sur l'enveloppe reçue du Gouvernement fédéral en janvier 2013.

7. Par ailleurs, comme le prévoit le Document de Doha, le Gouvernement a pris des mesures pour que davantage de Darfouriens fassent des études supérieures en annonçant, le 15 novembre, que les enfants de déplacés et de réfugiés du Darfour seraient exonérés de frais d'inscription pendant cinq ans dans les universités nationales et les établissements publics d'enseignement supérieur.

8. Nonobstant les activités notées ci-dessus, les progrès dans la mise en œuvre de la majorité des dispositions du Document de Doha ont continué d'accuser un sérieux retard par rapport au calendrier. Tel est notamment le cas des dispositions relatives à la création d'un système de microfinancement, aux indemnisations et au rapprochement entre les revendications foncières au titre du droit coutumier et celles qui invoquent le droit écrit, autant de dispositions dont l'application changerait la vie des Darfouriens.

9. Le 16 décembre, la Commission de suivi du Document de Doha a tenu sa septième réunion à Al-Fasher pour faire le point de l'exécution du Document. Les participants se sont dits préoccupés par la lenteur des progrès dans ce domaine et inquiets que les donateurs tardent à honorer leurs engagements annoncés à la conférence des donateurs en avril 2013. À ce jour, on n'a pas vu la couleur du

milliard de dollars promis. En outre, les participants se sont inquiétés des retombées préjudiciables que les violents affrontements intercommunautaires avaient sur la sécurité et, par la suite, sur les efforts de relèvement, de reconstruction et de développement. De surcroît, ils ont insisté pour que le Gouvernement et le MLJ mettent en œuvre les arrangements de sécurité dans le cadre de la Commission du cessez-le-feu.

Négociations en vue d'un accord de paix global

10. Le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, Mohamed Ibn Chambas, a poursuivi le dialogue avec les parties au conflit et les pays de la région pour faire avancer l'idée de négocier un accord de cessation des hostilités. Entre le 20 octobre et le 25 novembre, il a rencontré de hauts responsables de l'Union africaine, du Gouvernement du Tchad, du Gouvernement de l'Éthiopie, du Gouvernement du Soudan du Sud et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, afin de les encourager à prendre des initiatives et à jouer un rôle constructif dans le processus de paix au Darfour. Ses interlocuteurs ont renouvelé leur soutien à un règlement pacifique du conflit au Darfour et se sont engagés à pousser les parties à venir à la table des négociations pour débattre d'une cessation des hostilités.

11. Le Médiateur en chef conjoint a organisé, en collaboration avec les représentants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, un atelier technique sur la paix et la sécurité à l'intention des représentants de la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (ALS) et de la faction Djibril Ibrahim du MJE à Addis-Abeba du 9 au 11 décembre. La faction Abdul Wahid de l'ALS a refusé d'y participer. L'atelier avait pour objectif d'aider les mouvements à mieux comprendre les cessez-le-feu humanitaires et de les encourager à entamer des négociations avec le Gouvernement. Ces mouvements se sont dits prêts à négocier, sous les auspices de l'alliance du Front révolutionnaire soudanais, une cessation provisoire des hostilités. En outre, ils ont réaffirmé leur engagement à fournir aux agents de l'aide humanitaire et de l'aide au développement un accès sans restriction aux zones qu'ils contrôlent. Le Médiateur en chef conjoint a informé les responsables gouvernementaux et les partenaires internationaux des conclusions de l'atelier lors de la réunion de la Commission internationale de suivi tenue à Al-Fasher. Une poursuite du dialogue avec les parties sur la possibilité de négociations relatives à une cessation des hostilités est prévue pour le début 2014.

Dialogue interne au Darfour

12. Le 15 décembre, les facilitateurs du dialogue interne au Darfour et des consultations (la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement du Qatar et la MINUAD) ont approuvé un document de réflexion, une stratégie de communication et une feuille de route pour cette initiative (voir S/2013/607). Le 28 novembre, la MINUAD a lancé une enquête auprès de 500 représentants de la société civile pour évaluer leur niveau de compréhension du processus et connaître leur avis sur les conditions à réunir et leur évaluation des besoins à satisfaire pour aboutir à un règlement du conflit. Les résultats de l'enquête, qui doivent être prêts début 2014, serviront à établir les plans opérationnels pour les consultations.

III. Protection des populations civiles de la violence physique

13. Pendant la période examinée, les affrontements intermittents entre les forces gouvernementales et celles des mouvements armés, les luttes intercommunautaires pour le contrôle des ressources et l'ampleur du banditisme ont exposé les civils à de graves risques de violence physique.

14. Les affrontements entre les forces gouvernementales et les mouvements armés se sont légèrement intensifiés, en particulier le long d'un arc allant de Melleit au Darfour septentrional à Khor Abéché au Darfour méridional, en passant par Tawila (à 50 km à l'ouest d'Al-Fasher). Ces heurts se sont produits après la cessation des pluies saisonnières fin septembre. Au Darfour septentrional, le 5 octobre, les forces gouvernementales et celles de la faction Abdul Wahid de l'ALS se sont affrontées à Donki Chatta (à 25 km au nord-ouest d'Al-Fasher, au Darfour septentrional). Selon les autorités, trois membres des forces armées soudanaises ont été tués et un civil blessé. Les parties ont de nouveau bataillé le 26 octobre à un poste de contrôle de l'armée régulière situé près du marché de Melleit (à 80 km au nord d'Al-Fasher). Des responsables militaires ont informé la MINUAD que trois soldats des forces gouvernementales avaient été tués et quatre autres blessés. De plus, la faction s'était emparée de matériel militaire, notamment de deux véhicules équipés de mitrailleuses.

15. D'après les autorités et des sources locales, les forces gouvernementales et celles d'un mouvement armé non identifié se sont affrontées dans les environs de Thabet (à 45 km au sud-ouest d'Al-Fasher) le 19 octobre. Des frappes aériennes auraient été effectuées à cette occasion par des avions des forces armées soudanaises. Des responsables de la sécurité au niveau national ayant limité l'accès à la zone concernée pour des motifs de sécurité, la MINUAD n'a pu en évaluer les incidences sur les civils dans les délais voulus. La Mission s'est élevée contre les restrictions imposées. Le lendemain, des avions des forces armées soudanaises ont attaqué des éléments de la faction armée près de Khor Abéché, au Darfour méridional, faisant 10 morts et 6 blessés parmi la population civile.

16. Le 27 octobre, un groupe armé non identifié a attaqué un camp militaire des forces gouvernementales dans le village d'Amar Jadid (à 20 km au sud de Menawachi, au Darfour méridional). Les agresseurs ont tué un soldat, en ont blessé quatre autres et se sont emparés d'armes et de deux véhicules équipés de mitrailleuses. Selon des sources locales, dont les dires n'ont pu être vérifiés de manière indépendante, les attaques auraient été le fait des factions Ali Karabino et Jibril Wafi du MLJ, qui avaient fait scission en avril 2011 et n'ont pas signé le Document de Doha. Les combats se sont poursuivis le 31 octobre près de Merching (à 90 km au bord de Nyala), faisant trois morts et deux blessés dans les rangs de la Police nationale. Un civil a également été tué. La MINUAD a insisté auprès des parties pour qu'elles s'abstiennent de tout acte d'hostilité.

17. Les affrontements sporadiques se sont poursuivis le 15 novembre lorsque des éléments d'un mouvement armé ont attaqué un convoi commercial escorté par des forces gouvernementales près de Siwar (à 65 km au sud-ouest de Daein), faisant un mort parmi les soldats des Forces de défense populaires et un blessé chez les civils. Les assaillants se sont emparés de deux camions. Des officiels ont attribué la responsabilité de l'attaque à la faction Minni Minawi de l'ALS. Le 24 novembre, à la suite du détournement de quatre camions commerciaux par des éléments d'un

mouvement armé à Ghar Hajar (à 18 km au nord-est de Chairiya, au Darfour méridional) plus tôt le même jour, les forces gouvernementales et celles du mouvement armé se sont affrontées dans les environs, à Khazan Jadid. Le 13 décembre, la faction Abdul Wahid de l'ALS a attaqué un camp des forces armées soudanaises près d'Abata (à 30 km au nord-est de Zalingei, au Darfour central), faisant 10 morts et 18 blessés dans les rangs des forces régulières. Les auteurs de l'attaque se sont emparés de deux véhicules et de plusieurs armes. Les avions des forces armées soudanaises ont lâché deux bombes dans les environs du village de Toura (à 120 km à l'ouest d'Al-Fasher) le 29 décembre. Le même jour, des inconnus armés ont attaqué une base des forces armées soudanaises à Disa (à 40 km au nord de Koutoum).

18. Un différend personnel entre deux commandants a déclenché un affrontement entre éléments des forces armées soudanaises et du MLJ au marché de Menawachi (Darfour méridional) le 21 novembre. Deux membres du MLJ, un soldat des forces armées soudanaises et deux civils ont été tués.

19. Les autorités fédérales ont indiqué à la MINUAD qu'un avion des forces armées soudanaises avait bien tiré sur un convoi de véhicules civils près de Tangarara (à environ 25 km au nord-ouest de Changel-Tobaya, au Darfour septentrional), le 29 novembre, tuant 10 déplacés (dont 2 femmes et 1 enfant) et en blessant 2 autres. Elles ont déclaré que l'avion effectuait un vol de surveillance des éléments de mouvements armés lorsqu'il est tombé sur le convoi, dont l'itinéraire n'aurait pas été soumis aux services de sécurité. La MINUAD a déterminé que les véhicules avaient été touchés par une roquette air-sol. Elle a prié instamment le Gouvernement de respecter strictement les mesures de protection que le droit international humanitaire garantit aux civils.

Conflits intercommunautaires

20. Les conflits intercommunautaires motivés par l'accès aux ressources, dans lesquels sont engagées les milices tribales, sont restés une importante cause de l'insécurité et des déplacements de population civile, notamment au Darfour central et au Darfour méridional. Plusieurs facteurs expliquent l'ampleur prise par cette dimension du conflit apparue en août 2012. La détérioration de l'économie soudanaise en 2012 et 2013 a accéléré la course aux ressources entre les différentes communautés, qui cherchent notamment à mettre la main sur des terres arables ainsi que sur des minéraux et hydrocarbures de valeur (or et pétrole, par exemple). Parce qu'elles n'ont pas été payées régulièrement, les forces paramilitaires ont eu besoin de trouver d'autres sources de revenu et les autorités ont eu plus de mal à les contrôler que par le passé. L'intensification du conflit s'explique aussi par l'existence de causes profondes plus anciennes telles que l'impunité et la faiblesse de l'état de droit, l'absence ou la médiocrité des administrations relevant des États dans les zones rurales, l'abondance des armes et des groupes armés, l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de règlement des conflits et le manque de débouchés pour les jeunes.

21. Au cours de la période considérée, le combat pour la terre et le pouvoir politique local entre des groupes appartenant aux tribus salamat et misseriya, qui dure depuis avril 2013, s'est poursuivi malgré la conclusion d'un accord de paix le 3 juillet 2013. Les 24 et 28 octobre, les vols de bétail commis par les Salamat au détriment des Misseriya ont déclenché de nouveaux affrontements entre tribus à

Bindisi et Eberla (localités situées respectivement à 29 km à l'ouest et 12 km au nord de Moukjar, au Darfour central). D'après les chiffres officiels, 24 personnes ont été tuées et 49 blessées au total. Dans les deux cas, l'intervention des forces de sécurité gouvernementales a ramené le calme. La MINUAD a multiplié les patrouilles à Moukjar et dans les environs pour mieux protéger la population. Les 7 et 8 novembre, les combats ont gagné Rehid el-Birdi (Darfour méridional), les Misseriya et les Taayicha ayant lancé des représailles contre les Salamat à Kouboum et Markoundi (à 25 km de Rehid el-Birdi). En conséquence, près de 18 000 civils ont été déplacés dans diverses régions du Darfour méridional.

22. Le 14 novembre, des Salamat armés du Darfour ont, avec des renforts salamat venus du Tchad, attaqué le camp de déplacés – essentiellement misseriya – d'Abou Zar, dans les faubourgs d'Oum Doukhoun. Selon des sources locales, 50 personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées. De plus, quelque 104 abris et deux centres sociaux ont été incendiés. Les forces frontalières tchado-soudanaises sont intervenues pour contenir la situation. Le 17 novembre, la MINUAD a assuré le transport du Wali du Darfour central et des membres du Comité de sécurité de l'État à Oum Doukhoun pour qu'ils y conduisent une médiation. La situation est restée tendue mais il n'y a pas eu d'autre accrochage. La MINUAD a observé que des effectifs importants des forces armées soudanaises et des forces frontalières tchado-soudanaises étaient stationnés à Oum Doukhoun et dans les alentours. Lors d'une fouille sur le marché de la ville, le 28 novembre, ces dernières ont saisi 424 armes à feu illégales. Les restrictions imposées par les autorités ont empêché les soldats de la paix de sortir de la ville d'Oum Doukhoun pour aller vérifier les informations concernant les victimes ou évaluer les conséquences des affrontements pour la population civile. La MINUAD s'en est plainte auprès des autorités de l'État.

23. Pendant les mois d'octobre et novembre, la MINUAD a œuvré auprès des chefs des Misseriya et des Salamat, ainsi que des représentants des autorités de l'État et des collectivités locales, pour qu'ils s'emploient à faire respecter l'accord de paix du 3 juillet et exhortent le Gouvernement fédéral à rétablir la paix et la stabilité. Les parties signataires de l'accord s'étaient engagées à cesser les hostilités, à faciliter le retour des déplacés qui avaient fui les affrontements et à indemniser les victimes des combats. Pour améliorer les conditions de sécurité et prévenir de nouveaux affrontements, le Gouvernement soudanais a déployé davantage de soldats et de policiers dans les points chauds d'Oum Doukhoun, de Bendisi et de Moukjar, les camps de milices tribales installés sur le territoire d'Oum Doukhoun ont été démontés et l'État a publié un décret interdisant le port ostensible d'armes dans les lieux publics.

24. Les accords de réconciliation conclus en juillet 2013 après les affrontements entre groupes issus des tribus Abbala et Banou Hussein, qui se disputaient le contrôle d'une mine d'or artisanale plus tôt dans l'année dans la région du Jebel Amer (Darfour septentrional), ont tenu pendant presque toute la période considérée. Néanmoins, le 28 octobre, un différend relatif à la présence de bétail sur des terres cultivées a donné lieu à un affrontement isolé dans lequel sept éleveurs abbala ont été tués et un agriculteur banou hussein blessé. De même, le 1er novembre, un groupe abbala a abattu un Banou Hussein et un agriculteur four qui cultivaient leurs terres près de la mine d'or de Sabarina, à 40 kilomètres au sud-est de Sirif, au Darfour septentrional. Quatre autres Four ont été tués le lendemain lorsqu'ils sont allés chercher les corps des deux agriculteurs. Un comité rassemblant des chefs four, banou hussein et abbala s'est rendu sur place en vue d'une médiation.

Cette intervention a débouché sur un accord par lequel les parties s'engageaient à s'abstenir de tout nouvel acte hostile, à respecter les biens d'autrui et à se plier aux accords de réconciliation précédents. Les parties se sont également entendues sur le fait que les chefs de communauté et les commandants de milice coopéreraient pour désamorcer les tensions intercommunautaires, que les membres des communautés seraient autorisés à se déplacer librement afin de se rendre aux marchés des trois localités voisines et que les chefs s'attacheraient à prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Aucun autre problème n'a été signalé.

25. Le 8 octobre, des accrochages ont été signalés entre un groupe issu d'une milice armée et des déplacés dans le camp du Nord, près de Nertiti (Darfour central), après l'enlèvement par ledit groupe d'un homme d'affaires local qui est mort ultérieurement en captivité. Ce décès a provoqué des manifestations de colère dans le camp et aurait eu pour conséquence la mort d'une femme appartenant au groupe. En réaction, la milice a attaqué et pillé le camp, tuant une personne et en blessant six autres. La Police nationale s'est interposée et la MINUAD a demandé aux chefs des deux parties d'appeler à la modération.

26. Les 5 et 6 décembre, un affrontement a eu lieu entre deux groupes, l'un maaliya, l'autre hamar, à proximité de Zarga Muhajed, à 135 kilomètres au nord-est de Daein (Darfour oriental), à la frontière avec le Kordofan occidental, après que le premier a tenté de délimiter des terres que les seconds considèrent comme leur appartenant. Au total, 36 Maaliya et 12 Hamar ont été tués et plusieurs membres des deux camps ont été blessés. Selon des sources locales, il pourrait y avoir des gisements de pétrole dans la zone disputée. Le 7 décembre, la MINUAD a engagé l'exécutif de l'État et les chefs traditionnels du Darfour oriental à exhorter les parties au conflit à cesser les hostilités. Aucun autre affrontement n'a été signalé.

27. La destruction de fermes a provoqué des affrontements entre pasteurs et agriculteurs le 7 novembre dans les secteurs de Joghana et Dougi, localités situées respectivement à 15 kilomètres au sud-est et 18 kilomètres au sud de Greida, au Darfour méridional. Les représentants des autorités locales et les membres des services de sécurité nationaux qui se sont rendus sur place pour s'interposer ont eux-mêmes été attaqués par un groupe d'éleveurs. Un policier a été tué et huit autres blessés, après quoi le Gouvernement a immédiatement déployé des renforts pour rétablir le calme dans le secteur. La MINUAD a multiplié les patrouilles autour des camps de déplacés de la ville de Greida pour mieux protéger les civils. Il n'a pas été fait état d'autres combats.

28. Face à l'intensification de la lutte pour les ressources entre communautés du Darfour, la MINUAD a continué de renforcer l'appui qu'elle apporte en matière de résolution des conflits au niveau communautaire. Pendant la période considérée, elle a organisé à Al-Fasher, Geneina, Khartoum, Nyala et Zalingei des conférences sur les causes profondes des conflits intercommunautaires au Darfour à l'intention des autorités locales, des chefs de communauté et des représentants de la société civile. L'objectif était d'analyser les causes et les facteurs de conflit, notamment en ce qui concerne les ressources, et d'élaborer des recommandations. Selon les participants, les litiges fonciers et la médiocrité de la gestion des ressources naturelles, l'abondance des armes et la faiblesse des institutions des États sont les principaux facteurs de violence. Il a notamment été recommandé de renforcer les capacités des mécanismes de réconciliation traditionnels et des comités de paix, de donner des ressources supplémentaires aux médiateurs traditionnels, d'associer davantage les femmes aux processus de réconciliation, d'établir un dispositif de surveillance du

respect des accords locaux de paix ou de cessez-le-feu et de consolider l'état de droit. Ces recommandations ont été présentées aux autorités, à l'Autorité régionale pour le Darfour et aux organisations de la société civile pour qu'elles les examinent et qu'elles les mettent en application.

Banditisme

29. Le niveau de risque est resté élevé pour les fonctionnaires, les civils et le personnel de la MINUAD qui ont continué d'être l'objet de violences commises par des éléments armés et des bandes organisées, généralement pour s'approprier des véhicules et d'autres ressources.

30. Entre le 1er octobre et le 25 décembre, des agresseurs armés non identifiés ont attaqué six fois des membres et des installations des forces de sécurité gouvernementales, s'emparant de véhicules et de matériel militaire. Le 17 octobre en particulier, des inconnus armés ont attaqué simultanément le siège des Forces centrales de réserve de la police et la Police nationale à Saraf Omra, au Darfour septentrional. Un policier a été tué et un autre blessé. Une habitante a aussi été tuée dans les échanges de tirs. Les agresseurs ont pris la fuite avec quatre véhicules équipés de mitrailleuses.

31. Des civils ont aussi été victimes de plusieurs infractions graves. Le 14 octobre, dans le quartier de Tadamon, à Nyala, trois hommes armés non identifiés ont essayé de voler un homme d'affaires local zaghaoua qui a été tué ainsi qu'un des malfaiteurs. La Police nationale a arrêté l'un des voleurs et les autres se sont échappés. Le 28 octobre, des inconnus armés ont détourné un véhicule du Ministère de la santé du Darfour méridional à Gambid, à 30 kilomètres au nord-ouest de Nyala, sur la route qui relie Nyala à Kass, et enlevé ses occupants (1 médecin, 1 interne et 2 policiers) pour des motifs inconnus. Le 31 décembre, ceux-ci n'avaient pas été libérés. Le 25 novembre, des attaquants non identifiés s'en sont pris à une équipe de vaccination contre la rougeole du Ministère de la santé du Darfour occidental à Gokar, à 25 kilomètres au sud de Geneina. Deux fonctionnaires ont été tués. Le 2 décembre, des attaquants armés non identifiés en tenue civile ont volé le véhicule d'une équipe de vaccination contre la rougeole du Ministère de la santé qui traversait le village d'Adboul Chakor, à 30 kilomètres au nord-ouest de Koutoum. Aucune victime n'a été signalée.

IV. Conditions de sécurité et liberté de circulation

32. Entre le 1er octobre et le 31 décembre, les déplacements terrestres de la MINUAD ont été restreints à 35 reprises, contre 37 pour la période couverte par le précédent rapport. Les autorités ont fermé par intermittence l'accès aux zones rurales des environs de Khor Abéché et Chairiya, au Darfour méridional, notamment à la fin novembre, invoquant la présence présumée d'éléments de la faction Minni Minawi de l'ALS. Les autorités soudanaises ont refusé 501 demandes d'autorisation de vol sur 4 637 contre 826 sur 4 734 au cours de la période précédente. Les responsables de la sécurité nationale ont le plus souvent interdit les déplacements dans des zones qui étaient ou avaient été peu de temps auparavant en proie à des hostilités entre les forces gouvernementales et des mouvements armés. La MINUAD a demandé aux autorités de laisser son personnel circuler librement sur tout le territoire du Darfour afin de pouvoir exécuter son mandat.

33. Les restrictions d'accès imposées par les autorités ont également posé problème aux équipes humanitaires. L'est de la région du Jebel Marra a été totalement inaccessible pendant la période considérée. Au Darfour oriental, à cause des restrictions mises en place au mois d'août, les institutions humanitaires des Nations Unies n'ont pas pu venir en aide aux civils déplacés qui ont gagné Adila et Abou Karinka à la suite d'affrontements intercommunautaires. La Commission d'aide humanitaire et les services nationaux de sécurité et de renseignement ont approuvé l'envoi d'une mission interinstitutions dans la zone mais celle-ci s'en est vu refuser l'accès par les services de renseignements militaires pour des raisons de sécurité.

Sûreté et sécurité

34. La sûreté et la sécurité du personnel de la MINUAD et des organismes humanitaires ont continué d'être menacées, notamment par les attaques à main armée, la piraterie routière et le vol en général. Les soldats de la paix de la MINUAD ont été attaqués sept fois et 7 d'entre eux, au total, ont été tués, ce qui porte à 16 le nombre total de soldats de la paix tués dans des hostilités au Darfour en 2013 et à 57 depuis le déploiement de la Mission en 2008.

35. Le 11 octobre, à Al-Fasher, deux agresseurs non identifiés ont poignardé un soldat zambien de la MINUAD qui leur a résisté lorsqu'ils ont voulu voler son véhicule. Le soldat a succombé à ses blessures. Deux jours plus tard, le 13 octobre, à Geneina (Darfour occidental), des inconnus armés qui étaient probablement quatre ont attaqué le dernier véhicule d'une patrouille de la Mission comptant 12 soldats de la paix. Trois soldats sénégalais ont été tués et un autre a été blessé. Les agresseurs ont volé du matériel militaire et se sont enfuis à bord d'un véhicule qui a été retrouvé ultérieurement. Les conclusions de l'enquête que le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour a, en principe, ouverte n'ont pas été communiquées à la MINUAD.

36. Le 24 novembre, une demi-douzaine d'inconnus armés ont attaqué un véhicule de la MINUAD qui effectuait une patrouille logistique près de Kabkabiya, au Darfour septentrional. Un soldat de la paix rwandais a été tué. Les agresseurs se sont enfuis avec le véhicule. La Police nationale a informé la Mission qu'elle menait une enquête sur cette affaire. Le 29 décembre, six inconnus armés en uniforme ont attaqué un convoi de la MINUAD près de Greida (Darfour méridional), tuant un Jordanien et un policier sénégalais. Les soldats de la paix ont riposté et repoussé les assaillants, tuant une personne dont le corps a été pris en charge par la Police nationale. Celle-ci a arrêté un autre individu à proximité et l'a placé en détention. L'agression aurait eu pour but de détourner un véhicule.

37. À Ed el-Foursan (Darfour méridional), le 5 octobre, un habitant a poignardé un soldat de la paix de la MINUAD en faction dont il essayait de voler l'arme. Le soldat a été légèrement blessé. L'agresseur a été arrêté et remis aux autorités locales pour qu'elles le traduisent en justice. Plus tard, il a été libéré sous caution dans l'attente de son procès. Le 2 novembre, un autre soldat de la MINUAD a été légèrement blessé en résistant à deux inconnus armés qui voulaient voler le véhicule à bord duquel il circulait à Daein, au Darfour oriental. Le lendemain, quatre individus armés non identifiés ont attaqué une patrouille de la Mission à Koutoum, au Darfour septentrional, afin de voler un véhicule. Les soldats de la paix ont ouvert le feu et repoussé leurs assaillants. Aucune victime n'est à déplorer.

38. Le 20 novembre, un hélicoptère d'attaque des forces armées soudanaises a survolé à basse altitude un convoi de la MINUAD qui effectuait une patrouille de routine entre Kass et Nyala, au Darfour méridional. La Mission s'est plainte de la violation de l'accord sur le statut des forces auprès de hauts responsables gouvernementaux.

39. Au total, on a dénombré 7 actes de piraterie routière visant des véhicules de la MINUAD et d'organismes humanitaires au cours de la période considérée contre 12 pendant la période précédente, et l'on a recensé 12 cambriolages et vols visant des membres du personnel de la Mission et des organismes humanitaires contre 16 pendant la période précédente. De l'argent liquide et du matériel ont notamment été volés à des organisations non gouvernementales internationales à Khor Abéché (Darfour méridional), Koutoum (Darfour septentrional) et Zalingei (Darfour central).

40. Le 20 novembre, le fournisseur de rations alimentaires sous contrat avec la MINUAD dont l'hélicoptère était tombé aux mains de la faction Minni Minawi de l'ALS avec ses trois membres d'équipage après un atterrissage d'urgence le 3 août, à 50 kilomètres au sud de Nyala, a informé la Mission qu'il avait retrouvé l'appareil, lequel aurait été forcé de se poser d'urgence parce que l'une de ses pales de rotor avait été perforée par balle.

41. L'insécurité et les attaques visant des équipes humanitaires continuent de rendre les activités d'assistance particulièrement difficiles. Le 23 octobre, des inconnus armés ont tué le directeur d'une organisation nationale d'aide en essayant de voler son véhicule dans le village de Sakali, à 15 kilomètres au sud-ouest de Nyala. Un autre employé et un policier qui se trouvaient également à bord du véhicule ont également été blessés dans l'attaque.

42. Des individus armés non identifiés ont volé de la nourriture et des effets personnels dans des camions du Programme alimentaire mondial qui apportait de l'aide à Oum Doukhoun (Darfour central) le 13 octobre. Les chauffeurs n'ont pas été blessés et les camions n'ont pas été emmenés. Le 7 novembre, un peu au sud de Koutoum (Darfour septentrional), des inconnus armés ont tenté de détourner un autre camion du Programme alimentaire mondial à son retour d'une distribution de nourriture. La patrouille que la MINUAD a envoyé chercher le véhicule a retrouvé celui-ci et l'a pris en chasse. Après un échange de tirs avec les occupants, les soldats de la paix ont récupéré le véhicule à 15 kilomètres au nord-ouest de Koutoum. Les malfaiteurs se sont échappés; il n'y a pas eu de victime. Le 15 novembre, les membres des Forces centrales de réserve de la police qui tenaient un poste de contrôle près d'Al-Fasher ont tiré sur le conducteur d'un camion qui transportait des biens pour le compte du Programme alimentaire mondial dans des circonstances mal établies. Le conducteur a été assez gravement blessé.

43. Il est encourageant de constater que, début novembre, les autorités militaires des forces armées soudanaises ont décidé de sécuriser les pistes d'atterrissage de Kolbos et Selea, au Darfour occidental, permettant ainsi la reprise des vols humanitaires des organismes des Nations Unies vers ces destinations. Ces derniers avaient été suspendus en septembre après la fermeture de la base de la MINUAD à Kolbos dans le cadre de la reconfiguration de la force préconisée à l'issue de l'évaluation concernant le personnel en tenue. Dans ce secteur, on estime à 20 000 le nombre de personnes qui bénéficient d'une assistance en matière d'éducation, de santé, de moyens de subsistance, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

V. Situation humanitaire

44. Au cours de la période considérée, le groupe de travail chargé des questions relatives à la population a corrigé – de 460 000 à 380 000 – son estimation du nombre de civils déplacés en raison du conflit pendant les neuf premiers mois de 2013. Cette révision à la baisse se fonde sur la réévaluation du nombre de personnes déplacées sous l'effet des combats intercommunautaires entre Rezeigat du Sud et Maaliya, au Darfour oriental, en août 2013. Le total exclut les 20 100 nouveaux civils déplacés du fait des combats survenus pendant la période considérée, ce chiffre devant encore être vérifié par des organismes de protection à l'occasion de visites sur site. Le Groupe de travail, qui se compose de représentants des autorités fédérales, d'organisations non gouvernementales, d'institutions des Nations Unies et de la MINUAD, se réunit régulièrement pour se mettre d'accord sur le nombre de déplacés.

45. Une mission interinstitutions d'évaluation de la situation humanitaire effectuée début novembre à Mouhajeriya et Labado, au Darfour oriental, a conclu que les 60 000 civils déplacés par les combats qui ont opposé les forces armées soudanaises à la faction Minni Minawi de l'ALS dans ce secteur au mois d'avril ne sont, pour une part importante, pas rentrés chez eux. À l'issue de l'évaluation, les prestations de soins de santé destinées aux quelque 9 890 civils encore regroupés près de la base de la MINUAD à Labado, qui étaient jusqu'alors assurées par cette dernière, ont été confiées au Croissant-Rouge soudanais. De plus, le Service national de l'assainissement, de l'environnement et de l'eau a commencé à construire 300 latrines et envoyé des techniciens chargés de réparer 18 pompes manuelles.

46. Environ 10 000 des 100 000 civils déplacés en raison des conflits intercommunautaires qui ont eu lieu début 2013 autour des ressources de la région du Jebel Amer (Darfour septentrional) se seraient réinstallés dans 18 agglomérations rurales des environs de Sirif que le Gouvernement fédéral a désignées pour accueillir les déplacés de retour. L'insécurité et les restrictions d'accès ont empêché les équipes de protection humanitaire de se rendre sur ces sites. Des organisations non gouvernementales internationales et nationales ont continué d'apporter une assistance humanitaire, en particulier des soins de santé, à quelque 80 000 déplacés présents dans d'autres secteurs des alentours de Sirif.

47. Le 4 décembre, l'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère de la santé du Darfour septentrional ont fait savoir qu'une épidémie de coqueluche qui sévissait depuis le début du mois d'octobre aurait touché 96 personnes dans la localité de Sirif. Le même jour, des organismes ont envoyé des échantillons à analyser à Khartoum sur un vol de la MINUAD. Ils ont continué de suivre la situation sur le terrain et mis au point une campagne de vaccination qui démarrera lorsque les résultats des tests de laboratoire seront connus.

VI. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

48. Au cours de la période considérée, la Mission a enregistré 156 cas de violations des droits de l'homme (314 victimes) (164 victimes de violations du droit à l'intégrité physique, 77 victimes de violations du droit à la vie, 63 victimes de violence sexuelle et sexiste et 10 victimes d'arrestation arbitraire et de détention illégale), contre 87 cas (189 victimes) pendant la période précédente.

49. Les neuf cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale ont été commis par les agents du Service national de renseignement et de sécurité ou du renseignement militaire. Aucune des victimes n'a été inculpée du moindre crime ou délit. Dans un cas, un éminent avocat et membre du barreau du Darfour, qui avait été arrêté à Nyala le 26 septembre et transféré à Khartoum, a été détenu sans inculpation pendant 32 jours avant d'être libéré le 28 octobre.

50. Pendant la période considérée, la Mission a recensé 41 cas de violation du droit à la vie (77 victimes), contre 17 cas (19 victimes) pendant la période précédente. Dans 13 cas, les auteurs ont été identifiés comme faisant partie des Forces centrales de réserve de la police, de la police régulière soudanaise, des forces armées soudanaises, de la faction Minni Minawi de l'ALS ou du MLJ. Dans les autres cas, les victimes n'ont pas été en mesure de déterminer à quel groupe les auteurs appartenaient.

51. Pendant la période considérée, la Mission a recensé 71 cas de violation du droit à l'intégrité physique (164 victimes), dont des enlèvements, contre 42 cas (113 victimes) pendant la période précédente. Dans 17 cas, les auteurs ont été identifiés comme faisant partie des Forces centrales de réserve de la police, des forces armées soudanaises, de la faction Bachar du MJE ou de la faction Minni Minawi de l'ALS. Dans les autres cas, les victimes n'ont pas été en mesure de déterminer à quel groupe les auteurs appartenaient. La MINUAD a exhorté les autorités à rechercher les auteurs de ces violations et à les faire traduire devant les tribunaux.

52. La Mission a recensé 35 cas de violence sexuelle et sexiste (63 victimes), contre 24 cas (31 victimes) au cours de la période précédente. Sur les 35 cas recensés, 28 (51 victimes) étaient des viols et 7 (12 victimes) des tentatives de viol. Dans 16 cas, les victimes étaient mineures. Les victimes ont été agressées aux champs, en faisant des courses ou en allant chercher du bois ou de l'eau. Les agressions sexuelles et sexistes restent sous-déclarées, les victimes craignant d'être stigmatisées ou ne faisant pas confiance aux pouvoirs publics pour rechercher et poursuivre les auteurs de ce genre de faits.

53. Si les victimes ont porté plainte à la police dans 15 affaires, seules 4 affaires ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête. Pour expliquer qu'aucune enquête n'ait été diligentée dans les huit autres affaires, la police soudanaise a invoqué le fait que les victimes n'avaient pas pu identifier les suspects. Dans les affaires dont la police est saisie, les auteurs présumés des faits ont été arrêtés et placés en détention. Deux des suspects sont des civils et un troisième, accusé d'avoir violé une fillette de 6 ans à Al-Fasher le 18 octobre, fait partie des forces centrales de réserve de la police. La brigade de protection des mineurs et des familles de la police a interrogé les suspects et procédé à des prélèvements qui ont été envoyés à Khartoum pour être expertisés. Par ailleurs, la police soudanaise a informé la MINUAD qu'un homme de 32 ans mis en cause pour avoir agressé sexuellement un garçon de 7 ans à Nyala le 1er novembre avait été reconnu coupable et condamné à cinq ans de prison. Le condamné a interjeté appel de la condamnation.

54. La MINUAD a continué d'agir pour renforcer la protection des droits des femmes. Le 31 octobre, la Mission a apporté un appui technique à la Commission fédérale des partis politiques dans le cadre d'un atelier organisé à Khartoum à l'intention de 75 représentants de partis politiques sur la participation des femmes aux travaux d'élaboration constitutionnelle. Du 21 octobre au 13 novembre, la Mission a organisé, en collaboration avec les autorités du Darfour septentrional,

trois ateliers à l'intention de 145 chefs traditionnels locaux visant à favoriser une plus grande représentation des femmes au sein des instances traditionnelles. Les 30 et 31 octobre, à Geneina au Darfour occidental, la MINUAD a organisé un atelier destiné à 50 femmes sur les réformes juridiques et politiques en vue de renforcer la participation des femmes dans le système judiciaire. Les 18 et 19 novembre, en collaboration avec le Ministère des affaires sociales du Darfour septentrional, la MINUAD a organisé une formation à la prévention des violences sexuelles et sexistes à l'intention des autorités locales de Kabkabiya.

55. La Mission a également poursuivi son action en faveur de la promotion des droits de l'homme en général. Les 2 et 3 octobre à Geneina, elle a animé un atelier sur les droits des personnes déplacées à l'intention de 27 déplacés. Du 12 au 14 novembre à Al-Fasher, elle a organisé un atelier sur les droits de l'homme à l'intention de 29 fonctionnaires, dont six femmes, du Ministère de l'éducation. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre d'un programme visant à intégrer l'enseignement des droits de l'homme dans la formation des enseignants. Les 17 et 18 décembre à Zalingei, la MINUAD a organisé un atelier sur le droit à un procès équitable à l'intention de 50 déplacés afin de promouvoir l'accès à la justice.

56. La Mission a continué de travailler avec le personnel des services pénitentiaires pour renforcer l'administration pénitentiaire. Du 11 novembre au 10 décembre, en collaboration avec l'administration pénitentiaire soudanaise, l'Université d'Al-Fasher et le PNUD, elle a organisé une formation à l'intention de 30 agents de l'administration pénitentiaire de tout le Darfour. Cet atelier avait pour objet de renforcer la capacité du personnel à réformer les condamnés et à les préparer à se réinsérer. Le 25 novembre, la MINUAD a organisé un cours de recyclage sur les enquêtes et le traitement des détenus à l'intention d'agents pénitentiaires de 11 centres de détention du Darfour. Le 2 décembre à Khartoum, la Mission, le PNUD et 50 agents de l'État ont participé à un atelier qui a débouché sur l'adoption d'un plan stratégique quinquennal pour les prisons du Darfour (2014-2018). Ce plan prévoit un cadre pour soutenir la remise en état des prisons, le renforcement des capacités du personnel pénitentiaire et la formation professionnelle des détenus. Au cours de la période considérée, la MINUAD a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 5 678 policiers soudanais sur la police de proximité, la gestion de la criminalité, les questions hommes-femmes et la protection des enfants.

57. Dans le souci de promouvoir la protection des enfants, la MINUAD a entretenu un dialogue constant avec les membres des forces armées soudanaises, des mouvements armés et des milices sur l'abandon de la pratique du recrutement et de l'emploi d'enfants soldats. Par ailleurs, elle a organisé 20 sessions de formation sur les droits des enfants à l'intention de 599 membres de la collectivité et fonctionnaires de l'administration.

VII. Déploiement et opérations de la Mission

58. Au 27 décembre 2013, l'effectif civil de la Mission représentait 93 % de l'effectif autorisé de 4 369 personnes (2 920 agents recrutés sur le plan national, 1 032 agents recrutés sur le plan international et 417 Volontaires des Nations Unies).

59. L'effectif militaire de la Mission était de 14 779 personnes (14 102 soldats, 353 officiers d'état-major, 237 observateurs militaires et 87 officiers de liaison), soit 91 % de l'effectif autorisé de 16 200 personnes.

60. La Mission comptait 2 303 policiers (à raison de 83 % d'hommes et de 17 % de femmes), soit 99 % de l'effectif autorisé de 2 310 personnes. La totalité des 17 unités de police constituées autorisées ont été déployées.

61. Au cours de la période considérée, le personnel militaire de la Mission a mené 9 806 patrouilles, dont 5 478 patrouilles de routine, 2 070 patrouilles de nuit, 733 patrouilles administratives, 638 escortes de convois humanitaires, 624 patrouilles de proximité et 263 patrouilles à grande distance. Les policiers de la Mission ont effectué 11 263 patrouilles au total, dont 6 112 dans les camps de déplacés, 3 361 dans les villages et les villes et sur les marchés, 1 205 de moyenne distance, 409 d'escorte pour le ramassage du bois de feu et le travail dans les champs, et 176 à grande distance.

62. Entre le 1er octobre et le 27 décembre, les autorités soudanaises ont délivré 1 337 nouveaux visas d'entrée pour le personnel de la Mission. Au 27 décembre, 117 demandes étaient en attente, dont 47 pour les Volontaires des Nations Unies, 37 pour le personnel civil, 13 pour les visiteurs officiels, 12 pour des prestataires, 6 pour des militaires et 2 pour des consultants. La MINUAD a continué de demander aux autorités d'approuver toutes les demandes de visa rapidement, notamment celles des Volontaires des Nations Unies qui disposent de compétences techniques difficiles à trouver sur le marché du travail local.

63. La mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des effectifs en tenue de la Mission s'est poursuivie. Le rapatriement de 12 des 13 unités militaires a été mené à bonne fin. Le rapatriement de la dernière unité, une compagnie légère du génie de la République-Unie de Tanzanie, a commencé à la toute fin du mois de décembre.

64. En ce qui concerne les capacités opérationnelles et l'autonomie logistique des contingents militaires et des policiers, 29 des 44 unités militaires et de police déployées actuellement ont atteint un taux de disponibilité opérationnelle pour le gros matériel inférieur aux 90 % requis, un chiffre qui n'a pas changé depuis mon précédent rapport. Par ailleurs, le taux de disponibilité opérationnelle affiché par plusieurs unités a diminué, tombant même à moins de 44 % pour cinq d'entre elles. S'agissant de l'autonomie logistique, seules 5 des 44 unités remplissent toutes les conditions énoncées dans les mémorandums d'accord correspondants. Les autres ne disposent pas d'une autonomie logistique suffisante dans plusieurs domaines et sont en partie appuyées par la Mission. Ces carences, qui portent essentiellement sur la disponibilité de véhicules blindés de transport de troupes, continuent de nuire à l'efficacité de la Mission. Le Département des opérations de maintien de la paix a continué d'intervenir auprès des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police pour les encourager à remédier rapidement à cette situation.

65. Pendant la période considérée, 22 projets à effet rapide ont été menés à bien, et 56 autres projets en sont à divers stades de réalisation. Au total, 67 nouveaux projets ont été approuvés et vont être mis en œuvre.

66. La MINUAD, en collaboration avec ses partenaires locaux, a poursuivi l'exécution de projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention de jeunes jugés susceptibles de rejoindre des groupes armés ou des gangs. Au total, 15 projets ont été menés à bien et transférés aux communautés dans plusieurs régions du Darfour. Le 8 décembre, la MINUAD a achevé la mise au point de 26 nouvelles propositions de projet.

67. La Mission, en collaboration avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies, a continué d'atténuer la menace que représentent pour les civils les restes explosifs de guerre. Pendant la période considérée, elle a vérifié l'absence d'engins non explosés sur 1 473 kilomètres de routes et dans 76 villages couvrant une surface de 198 kilomètres carrés et détruit 53 munitions non explosées et 165 munitions d'armes de petit calibre. Par ailleurs, avec ses partenaires locaux, elle a sensibilisé aux risques 4 662 civils (49 % de femmes et 45 % d'enfants). Enfin, elle a aidé la police soudanaise à remettre en état les installations de stockage d'armes à Al-Fasher.

68. Comme le lui a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2113 (2013), le Secrétariat, en étroite consultation avec la Commission de l'Union africaine, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, a poursuivi son examen détaillé et prospectif des progrès accomplis par la Mission. Cet examen s'est articulé autour de trois phases, dont la première a consisté à procéder à une nouvelle analyse du conflit pour en déterminer les causes, les facteurs et les effets à la lumière des dynamiques préexistantes et nouvelles. La deuxième phase a consisté à passer en revue les moyens de la Mission en vue d'apprécier, compte tenu de l'environnement opérationnel au Darfour, si la MINUAD était en mesure de répondre aux causes, facteurs et effets du conflit recensés dans le cadre de l'analyse du conflit. La troisième phase a consisté en une mission d'évaluation de l'Union africaine et du Siège de l'ONU au Darfour, du 1er au 10 décembre, en vue de vérifier la validité des résultats de l'analyse et de réfléchir à des solutions et à des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la MINUAD. Des consultations avec les responsables de l'Union africaine et des discussions avec le Gouvernement soudanais sur les résultats de l'examen, qui intègrent les recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264, doivent avoir lieu en marge du sommet de l'Union africaine qui doit se tenir du 24 au 31 janvier 2014. Les résultats de la Mission d'évaluation seront présentés au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité en février 2014.

VIII. Progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés

69. On trouvera dans la présente section une évaluation des progrès accomplis par la Mission au regard des objectifs et indicateurs énoncés à l'annexe I de mon rapport daté du 16 octobre 2012 (S/2012/771).

70. Les progrès accomplis par rapport au premier objectif, à savoir le renforcement du caractère inclusif du processus politique, ont été limités. La mise en œuvre du Document de Doha par le Gouvernement et par le MLJ a pris beaucoup de retard sur le calendrier convenu. Les préparatifs relatifs à la mise en œuvre de projets de développement prévus dans le cadre de la Stratégie de développement du Darfour étaient bien avancés, mais la construction n'a toujours pas commencé. Deux ans et demi après le commencement de la mise en œuvre du Document de Doha, qui est pourtant porteur de nombreux avantages potentiels, l'accord n'a toujours pas eu de répercussions tangibles sur la vie de la population. Neuf mois après la signature, le 6 avril, d'un accord entre le Gouvernement et la faction Bachar du MJE portant sur l'adoption du Document de Doha, la seule mesure prise à ce jour en faveur de sa mise en œuvre a été l'octroi d'une amnistie aux combattants de ce mouvement. S'il est encourageant que la faction Jibril du MJE et la faction Minni Minawi de l'ALS aient participé à un atelier technique sur les cessez-le-feu humanitaires, le fait que ces deux mouvements et le Gouvernement persistent à vouloir imposer des

conditions préalables contraires relativement à la portée des pourparlers de paix a empêché de faire des progrès décisifs dans ce domaine.

71. Le deuxième objectif vise la restauration d'un climat de stabilité et de sécurité dans l'ensemble du Darfour. Les affrontements entre les forces gouvernementales et les mouvements armés ont nui à la sécurité dans plusieurs parties du Darfour septentrional, du Darfour méridional et du Darfour oriental, en particulier sur les routes et dans les zones rurales de Mellit, d'Al-Fasher, de Tawilla, de l'est de Jebel Marra, de Marshang, de Niteaga et de Shaeria. Les violents affrontements autour des ressources qui ont opposé les communautés près de la frontière entre le Darfour central et le Darfour méridional ont pesé sur la stabilité de cette région pendant l'essentiel des mois d'octobre et novembre. L'action menée par les autorités nationales et les chefs locaux avec le concours de la MINUAD pour résoudre le conflit par des moyens pacifiques a permis d'atténuer les hostilités. Par ailleurs, les accords de réconciliation conclus au cours des périodes visées par les précédents rapports ont dans l'ensemble tenu. La sécurité dans les zones rurales et sur les routes a été mise à mal par le banditisme. Les problèmes de sécurité ont été moins fréquents dans les camps et dans les principales villes, où se concentrent la présence et les patrouilles de la MINUAD.

72. Le troisième objectif porte sur le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et de la protection des droits de l'homme. Les discussions que mènent la MINUAD et le Ministère de la justice sur le déploiement de spécialistes de l'Union africaine et de l'ONU chargés de surveiller les procès devant le Tribunal spécial pour le Darfour, si elles ont pour effet d'améliorer la transparence et l'équité des procédures judiciaires, pourraient marquer une évolution positive dans le domaine du renforcement de la responsabilité et de l'état de droit. Pour le reste, la situation de l'accès à la justice et de l'état de droit reste inchangée. Quant à la situation des droits de l'homme, elle n'a guère évolué non plus au cours de la période considérée. La MINUAD a continué de former les autorités nationales, l'Autorité régionale pour le Darfour et les chefs locaux dans le souci de faire mieux comprendre les principes de justice et des droits de l'homme.

73. Le quatrième objectif consiste à stabiliser la situation humanitaire et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire pour permettre le lancement d'activités de relèvement rapide. Les affrontements intercommunautaires, qui ont entraîné le déplacement de 20 100 civils supplémentaires pendant la période considérée, ont accentué la nécessité de l'aide humanitaire dans les zones touchées par les conflits tout en entravant son acheminement du fait de l'insécurité et des restrictions d'accès. Les acteurs humanitaires ont continué à venir en aide à quelque 110 000 civils toujours déplacés depuis les accrochages intercommunautaires survenus dans le Darfour septentrional et le Darfour oriental au cours de la période visée par le précédent rapport. L'interruption temporaire de l'aide apportée à quelque 20 000 civils dans le Darfour occidental a pris fin après la conclusion d'un accord entre les acteurs humanitaires et le Gouvernement portant sur la sécurisation des aires d'atterrissage des hélicoptères. De façon générale, les progrès accomplis par rapport à cet objectif restent limités.

IX. Aspects financiers

74. Dans sa résolution 67/284, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 335,2 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

75. Au 30 décembre 2013, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 286,9 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 2 395,4 millions de dollars.

76. Au 30 décembre 2013, le remboursement des sommes dues aux pays au titre du matériel appartenant aux contingents et du coût des contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 30 septembre 2013 et 31 octobre 2013, respectivement, selon le calendrier des versements trimestriels.

X. Observations

77. Dans mon précédent rapport (S/2013/607), j'avais relevé que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha par les parties signataires, le Gouvernement soudanais et le MLJ, n'avaient eu que des répercussions limitées sur le terrain. Malheureusement, la situation n'a pas évolué au cours des trois derniers mois, les progrès réalisés relevant essentiellement de la planification et de l'administration et non de l'action directe au profit de la population. De même, neuf mois après l'adoption du Document de Doha, la mise en œuvre par le Gouvernement et l'autre mouvement armé signataire, la faction Bachar du MJE, n'a progressé que lentement, restant limitée à l'octroi d'une amnistie aux membres du mouvement et ne se traduisant par aucune mesure destinée à venir en aide à la population civile.

78. Le rythme de la mise en œuvre du Document de Doha va devoir s'accélérer si l'on veut remédier efficacement aux causes profondes du conflit, promouvoir la stabilité et gagner le soutien d'autres mouvements et de la population en général. Il faut mettre davantage l'accent sur les activités profitant concrètement aux Darfouriens. Sur ce point, j'exhorte à nouveau les parties signataires à accélérer la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'accord qui n'ont pas encore été appliquées. Pour ce faire, il faudra que les parties fassent preuve d'une plus grande volonté politique et mobilisent davantage de moyens.

79. Par ailleurs, on ne progressera pas dans la résolution des causes profondes du conflit sans un environnement propice qui permette d'avancer dans cette voie en toute sécurité et de manière durable. Les accrochages sporadiques entre les forces gouvernementales et les mouvements armés et les affrontements entre communautés autour des ressources ont continué de nuire gravement à la sécurité. Ils ont également exposé les civils aux violences physiques, provoqué le déplacement de 20 000 personnes et accentué les besoins d'aide humanitaire. La vague d'attaques armées menées par les mouvements et milices non signataires contre les installations gouvernementales, au cours desquelles des véhicules et du matériel militaire ont été saisis, et contre les civils se déplaçant entre villes dans des véhicules tout-terrain a également sapé la stabilité. Il est à craindre que, s'il n'est pas mis fin à cette tendance et que l'état de droit n'est pas respecté et maintenu, les conditions de sécurité au Darfour dégénèrent pour devenir de plus en chaotiques.

80. Il faut se réjouir de l'ouverture de pourparlers entre le Médiateur en chef conjoint pour le Darfour, Mohamed Ibn Chambas, la faction Jibril Ibrahim du MJE, la faction Minni Minawi de l'ALS et le Gouvernement, autour d'un cessez-le-feu humanitaire. Un accord entre les parties sur la cessation des hostilités aurait une énorme incidence sur les conditions de sécurité. J'exhorte les parties à se réunir sans retard et sans condition préalable pour négocier un tel accord. Je félicite le Médiateur en chef conjoint des mesures qu'il a prises pour encourager les pays de la région à jouer un rôle actif et constructif dans le processus de paix au Darfour et j'apporte mon soutien à l'action qu'il mène dans ce domaine.

81. Il est également nécessaire de lutter contre l'intensification des affrontements intercommunautaires pour améliorer la sécurité et réduire les menaces qui pèsent sur les civils. Je me félicite que la MINUAD accorde une place prioritaire à cette dimension du conflit, notamment en apportant un soutien logistique et technique aux autorités soudanaises et aux chefs traditionnels locaux qui participent aux efforts de réconciliation. Les mesures prises par les forces armées soudanaises et les forces frontalières tchado-soudanaises pour prévenir les violences entre communautés sont également positives. Au bout du compte, pour être durables, les efforts de réconciliation doivent être soutenus par des mesures visant à remédier aux causes profondes du conflit, en particulier celles qui touchent à la gestion des terres et des ressources naturelles, à l'impunité des crimes et à l'omniprésence des armes. Les ateliers organisés par la MINUAD sur les terres et la coexistence pacifique à l'intention des autorités locales, des chefs traditionnels et des représentants de la société civile constituent une initiative positive dans ce sens.

82. Les conditions de sécurité dans lesquelles la MINUAD et le personnel humanitaire opèrent restent très préoccupantes. Je condamne avec la plus grande vigueur les attaques lancées contre le personnel de la Mission, en particulier les quatre qui ont tragiquement coûté la vie à sept soldats de la paix. J'appelle à nouveau le Gouvernement du Soudan à en rechercher rapidement les auteurs et à les traduire en justice. En particulier, je compte sur le Gouvernement pour agir vite en ce qui concerne l'attaque du 29 décembre, au cours de laquelle l'un des auteurs, blessé par les tirs de riposte de la MINUAD, a été appréhendé. Je tiens à adresser mes sincères condoléances aux Gouvernements de Jordanie, du Rwanda, du Sénégal et de la Zambie ainsi qu'aux familles, aux amis et aux collègues des soldats de la paix qui ont trouvé la mort dans ces attaques.

83. La vitesse à laquelle les autorités ont approuvé les demandes de visa pour le personnel de la MINUAD pendant la période considérée est très encourageante. J'encourage les autorités à continuer dans cette voie. Les restrictions d'accès imposées au personnel de la Mission par les services de sécurité ont toutefois empêché la MINUAD d'exécuter efficacement son mandat, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. J'exhorte vigoureusement le Gouvernement à respecter les dispositions de l'accord sur le statut des forces et à autoriser le personnel de la Mission à se déplacer librement dans tout le Darfour.

84. Pour conclure, je voudrais remercier le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint, Mohamed Ibn Chambas, ainsi que l'ensemble des femmes et des hommes de la MINUAD qui travaillent sans relâche à la protection des civils et à la promotion de la paix. Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à tous les agents humanitaires qui s'efforcent inlassablement d'aider et d'améliorer le sort des populations dans le besoin au Darfour, et ce, dans des conditions souvent très difficiles.